
LOS ANGELES – Le Conseil d'administration avec les parties prenantes non-commerciales
Mardi 14 octobre 2014 – 15h45 à 16h45
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

BRUCE TONKIN:

Si nous pouvions commencer.

Si la diapo qui montre les sujets de la conversation pouvait être affichée, s'il vous plaît. La liste de sujets.

Ils n'ont pas été affichés. Peut-être Rafik peut nous les rappeler, nous rappeler ces sujets.

Donc, les droits de l'homme en numéro 1.

RAFIK DAMMAK:

Oui, en premier, je voudrais remercier encore une fois le conseil de nous donner l'opportunité de les retrouver, de communiquer avec eux et de partager nos questions, de recevoir leur retour d'information. Nous avons pensé à quatre sujets.

La considération des droits de l'homme à l'ICANN. Cela va être représenté par Avri Doria.

Ensuite, nous parlerons du processus ascendant de l'ICANN, qui sera présenté par Bill Drake.

Ensuite, le rapport des groupes d'experts sur les processus pour la réforme du WHOIS qui a été traduite en tant que politique, maintenant. Cela sera présenté par Kathy Kleiman.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Ensuite, nous aurons une discussion sur les résultats, à ce jour, du rapport ATRT2.

Donc, on va commencer par notre premier sujet, cela sera présenté par Avri.

AVRI DORIA :

Oui, donc, le rapport du CoE est sorti et discutait des différentes questions des droits de l'homme. Les droits de l'homme qui sont impactés par des décisions variées de politique.

Cela va au delà des droits de vie privée dont on a beaucoup parlé, bien sûr, et des problèmes de confidentialité. Il y a aussi la liberté d'association dont nous voulons parler.

Et nous voulons parler des obligations de l'ICANN, pas les obligations de l'état en termes de production des droits de l'homme.

Mais selon le conseil des droits de l'homme, on voit qu'il y a une obligation pour les commerces, dans les affaires, de se comporter de bonne façon vis-à-vis des droits de l'homme.

Donc, le CoE a publié un rapport, un document qui parle de ces questions.

Une des choses que nous avons vue dans ce document. Nous savons que le GAC est composé de gouvernements, il y a donc une responsabilité de la part du GAC à tenir un certain rôle dedans.

Nous avons donc eu une réaction. Un de nos membres – Roy Balleste - a écrit un autre document qui disait qu’au lieu que le GAC soit responsable pour les considérations de droits de l’homme dans les politiques de l’ICANN, que peut-être nous devrions décider d’une notion de comité conseil pour les droits de l’homme.

Donc, nous avons commencé à parler de cela et nous nous sommes dit « oh, ça va un peu trop vite ». Nous avons reconnu la réalité de tout cela, maintenant nous observons, nous voulons voir si nous pouvons travailler avec la communauté en utilisant un processus ascendant, pour voir quelles sont les demandes pour telle ou telle chose.

Il y a donc une réunion demain. Les gens du personnel nous ont mis une salle à disponibilité demain, il y aura donc une réunion à 13 :15 demain, et nous allons voir un peu ce rapport, et voir ce que nous allons faire, dans l’avenir. Nous allons mettre ensemble une équipe qui pourrait produire une version préliminaire, qui pourrait voir et se préoccuper de toutes ces questions de droits de l’homme, et peut-être aussi voir s’il y a une possibilité d’aller au delà de cela et de recommander une sorte de comité conseil pour les droits de l’homme.

Ce qu’il est ressorti de cette discussion, nous avons vu que nous demandons « est-ce qu’on a regardé la gamme entière des problèmes des droits de l’homme qui sont pertinents ? » Ce qui se fait dans l’ICANN, les politiques de l’ICANN. Souvent, nous avons une partie des informations. Parfois, nous regardons, par

exemple, SSAC, quand nous parlons de sécurité, stabilité, on va chercher, trouver les bonnes personnes, les experts qui puissent analyser les situations auxquelles on fait face. Puis ensuite, on peut livrer un rapport très bien considéré sur les questions et les problèmes, s'il y en a.

Parfois, des gens questionnent l'idée, il y a encore des discussions. Mais malgré tout, le conseil participe éventuellement aux discussions.

Ainsi, nous avons besoin de plus considéré, disons, quelque chose qui ait le même niveau d'expertise pour pouvoir conseiller la communauté sur les droits de l'homme, comme on le fait pour la stabilité et la sécurité.

Donc, c'est le début d'une conversation qui a été initié par le CoE que vous conseillons à tout le monde de lire. Voilà ce que nous avons sur cela.

STEVE CROCKER :

Nous avons une mission, et la stabilité et la sécurité des identifiants en fait partie.

Il y a des choses très importantes en ce monde. La conservation de l'énergie, les à gaz effet de serre. Beaucoup de problèmes, et encore une fois, les droits de l'homme, c'est beaucoup plus important. Tout s'arrête quand on parle des droits de l'homme parce qu'il y a une importance première, mais je ne vois pas la connectivité.

AVRI DORIA :

Si je pouvais répondre. Je pense que c'est presque une raison des raisons pour laquelle nous devons en parler plus. Parce que les gens pensent aux droits de l'homme comme quelque chose non différencié. Une espèce de panier dans lequel on met tout.

Ce qu'on a vu, avec le rapport CoE, c'est qu'il y a des choses très spécifiques, des décisions de politiques que nous faisons qui ont un impact sur les droits de l'homme, qui ont un impact sur l'écosystème d'internet, dans le travail que nous faisons. Nous ne sommes pas en position de reconnaître tout cela.

Nous pensons que nous parlons de quelque chose en général, comme, par exemple, les gaz à effet de serre. On parle de l'impact de notre travail, on voit le début de cela dans le domaine de la vie privée, par exemple.

Donc, nous savons que le monde fait plus attention à ce domaine, mais nous avons vu les problèmes de vie privée ont à voir avec les politiques que nous mettons en place.

Il y a peut-être d'autres choses, la liberté d'expression, par exemple, qui est impactée par les décisions que nous prenons au niveau politique.

La liberté d'association. Nous ne parlons pas de toute la gamme, mais nous parlons du fait que nos politiques ont un impact sur les droits de l'homme.

STEVE CROCKER :

Oui, c'est juste. Mais comment est-ce qu'on va passer de ce qui est très spécifique... je pense que c'est quelque chose de pertinent pour le NCSG qui nous amène dans ce domaine.

AVRI DORIA :

C'était apporté au GAC, en premier. L'idée quand le NCSG avait apporté ça au GAC, le GAC a dit que c'était le travail du GAC. C'est le travail, en fait, bien plus large que ça. Ca fait partie du système multipartite.

Le rapport CoE qui a été amené au GAC comprend toutes les considérations en question, mais nous ne pouvons pas laisser cela seulement entre les mains du GAC.

RAFIK DAMMAK:

Oui, je pense que Ray veut faire un commentaire.

RAY PLZAK :

Oui, ça vaudrait peut-être la peine pour ce groupe de parties prenantes, c'est de regarder un peu, d'observer le processus de plus près, le processus de développement de politique de GNSO, et ainsi injecter une espèce de regard sur les droits de l'homme, et ainsi cela serait plus inclus dans les politiques.

De cette façon, disons, cela élargirait un peu la reconnaissance de problème, si on fait les choses de façon ascendante, on sait que les gens à la base sauront qu'il y a un endroit dans le processus où il y aura une vérification, que les choses seront donc considérées. Cela vaut la peine de penser comme cela.

Si une critique spécifique n'a pas d'impact sur les droits de l'homme, cela devrait être ainsi noté. Mais ce serait peut-être une façon d'internaliser, disons, au sein du GNSO. C'est juste une suggestion *whiteboard* pour l'instant.

RAFIK DAMMAK:

Nous avons Bill et ensuite, une autre personne qui veut faire un commentaire.

Donc, Bill.

BILL DRAKE :

Quand j'étais au comité consultatif, certains des problèmes étaient que les problèmes de droits de l'homme, les éléments de droits de l'homme, nous les avons soulevés, et en général, les collègues du secteur privé qui n'avaient pas l'habitude de penser aux problèmes de droits de l'homme dans ce qu'ils faisaient tous les jours, ils étaient perdus, disons. Ils ne voyaient vraiment pas en quoi ça les concernait dans leur activité.

Ce que nous avons suggéré, c'est que si on avait un groupe qui travaillait là-dessus, sur la pensée à adopter, le sentiment à adopter, cela rendrait la chose dont vous parlez durable, viable.

Ce qu'on fait maintenant, on peut faire « Ah, on pense que c'est un problème de droits de l'homme » et puis d'autres personnes dans un autre secteur vont dire « Nous ne comprenons pas. Nous ne travaillons pas dans les droits de l'homme. En quoi cela concerne les droits de l'homme ? ».

Voilà, il y a un défi de ce côté-là.

RAY PLZAK :

Nous pouvons cibler ceci en tant que processus GNSO. Dans les statuts, il pourrait y avoir une annexe qui parlerait de toute la discussion, des étapes à suivre. Ce n'est pas le NCSG. Je suggère que le NCSG prendrait sur eux-mêmes pour initier un changement à ce processus.

Ensuite, vous auriez un débat entre tout le monde, disons, et s'il y avait quelque chose qui vient d'un endroit qui n'est pas considéré, au moins nous y aurons pensé, disons.

BILL DRAKE :

Je ne voulais pas faire de va-et-vient avec vous, mais la mission, est-ce quelque chose que nous voulons limiter à la conversation GNSO alors qu'il y a d'autres parties de la communauté qui ont un intérêt important dans la question ?

RAY PLZAK :

Ça, c'est non. C'est comme faire pousser de l'herbe. Si vous plantez un petit morceau avec de l'herbe, l'herbe va continuer à pousser dans un espace plus important.

Il faut commencer quelque part.

RAFIK DAMMAK:

Bien, nous avons Gonzalo, qui souhaite intervenir maintenant. Avri, Stéphanie, et Wolfgang.

Commençons donc par Gonzalo.

GONZALO NAVARRO :

Merci, Rafik.

Je crois que Ray faisait une bonne suggestion. Un premier pas pour commencer ce processus, ce serait celui-ci. Parce que c'est la bonne chose à faire, je comprends.

Mais j'ai un commentaire à faire.

J'étais au FGI lorsque le rapport du Conseil de l'Europe a été présenté. Il ne s'agit pas, en soi, d'un rapport élaboré par le Conseil de l'Europe, mais sponsorisé ou parrainé par le Conseil de l'Europe. Et j'ai participé à un panel spécifique qui traitait d'une question qui allait au delà de l'ICANN.

Il parlait des droits de l'homme dans l'espace de l'Internet. Et le rapport traite de nombreuses questions qui ne relèvent pas uniquement de l'ICANN, ni de la mission qui relève de l'ICANN. Donc, ce qui pourrait être intéressant dans cette discussion, c'est de penser avec soin à ce qui s'inscrit dans le domaine des droits de l'homme, et à avancer dans ce domaine.

RAFIK DAMMAK:

Avri.

AVRI DORIA :

Oui, je pense que ce que vous venez de décrire fait partie du travail que l'on entend mettre en place avec le groupe de travail intercommunautaire.

Parce qu'effectivement, vous avez raison, nous pensons qu'il est très difficile pour l'ICANN de comprendre, effectivement, comment est-ce que les droits de l'homme s'intègrent à notre mission, notre travail.

Or, je pense qu'il s'agit d'un effort fondamental qu'il faut faire. Il ne s'agit pas simplement d'un effort qui relève de la GNSO, mais de notre communauté dans son ensemble, donc c'est une très bonne suggestion de voir. Voyons quelles sont les procédures de la GNSO et s'il y a un endroit qui nous permet de prendre cela en considération, alors faisons-le.

Mais, en fait, on coopère tous dans un effort fondamental avec d'autres, pour essayer de faire en sorte que cela prospère.

RAFIK DAMMAK:

J'ai une longue liste. On va commencer par Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN :

Je suivais ce que monsieur Plzak par rapport au processus de développement de politiques. Effectivement, c'est une très bonne chose à faire pour commencer.

Très souvent, il y a une évaluation des risques qu'il faut faire, et ça il va falloir le faire de manière holistique, générale, complète.

Donc, peut-être qu'il faudra voir si cela aura un impact sur tel ou tel groupe. Donc, il faudrait vérifier cela, mais si on commence avec la GNSO, ça pourrait être très bien.

Commencer également avec le SSAC, et voir dans quelle mesure la mise en œuvre pourrait avoir un impact sur les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la confidentialité.

De sorte qu'on puisse prendre en considération les travaux du groupe de travail intercommunautaire.

RAFIK DAMMAK:

Merci, Stéphanie.

Wolfgang.

WOLFGANG KLEINWACHTER:

Très brièvement, j'aimerais proposer une approche différenciée et équilibrée.

On ne sait pas encore exactement quel pourrait être le résultat, mais il faut bien commencer ce débat.

Et il faut se concentrer sur les questions liées aux droits de l'homme, et ne pas prendre les droits de l'homme dans leur ensemble, ça c'est quelque chose qu'il faut éviter de confondre.

L'ICANN, ça n'est pas un organe qui s'occupe des droits de l'homme, mais conformément à ses statuts, l'ICANN, avec ses partenaires, ne néglige pas l'aspect droits de l'homme, et se

doit de respecter les traités internationaux dans le domaine des droits de l'homme.

Donc, on a eu un débat sur les recommandations LEA et vous savez que les bureaux d'enregistrement sont en train de batailler dur là-dessus. Eliott Noss nous en a parlé. Et c'est un cas intéressant qui est lié directement ou indirectement au débat que nous avons en ce moment sur les droits de l'homme.

Donc, je pense qu'on a mis le doigt sur le problème, et finalement sur la solution.

La GNSO et les bureaux d'enregistrement avec les parties contractantes, ont des problèmes qui ne sont pas forcément réglés, donc voir ce qui s'est passé au sein de la GNSO pourrait constituer un premier pas pour avancer par rapport à cette recommandation.

RAFIK DAMMAK :

Merci, Wolfgang.

Je crois que Mike souhaite intervenir.

MIKE SILBER :

Merci.

Je crois qu'ici, il y a une mauvaise interprétation, vision des choses. Je suis tout à fait d'accord pour faire en sorte que les droits de l'homme soient pris en compte dans nos processus de

politiques, mais je ne pense pas que l'on puisse avoir un mécanisme en place propre aux droits de l'homme.

Je pense réellement qu'il faut l'inscrire dans le processus de développement des politiques, et j'aurais tendance, même si vous aurez du mal à le croire, à être d'accord avec Ray. Parce que dans la ccNSO... pour dire qu'il s'agit d'un problème qui relève, en premier lieu, de la GNSO.

Je suppose que les NRO auront le même point de vue s'agissant des RIR. Ils ont leurs propres processus internes, je pense que cela pourrait créer un précédent que certains voudraient suivre.

Mais ce qu'on ne peut pas faire, c'est dire « on va mettre un veto sur ce qui se produit dans l'organisation ».

Donc, il ne s'agit pas de sélectionner les meilleures choses et les choses les plus brillantes pour SSAC.

Lorsqu'on a besoin de plus d'expertise dans un domaine, alors ce groupe se réunit et sélectionne les meilleures personnes et les personnes les mieux formées pour cela, les plus aptes.

RAFIK DAMMAK :

Nous avons Milton, maintenant.

MILTON MUELLER :

Oui, j'ai écouté le point de vue de plusieurs membres du conseil d'administration et il semblerait que ma proposition a été entendue, à savoir que la proposition qui souhaite pousser cela

au niveau de la GNSO a été entendue, mais j'ai eu l'impression que Steve et Gonzalo n'ont pas entendu le lien entre les droits de l'homme et la politique de l'ICANN du tout.

Donc, je voudrais revenir là-dessus.

Effectivement, avec le Conseil de l'Europe qui a un avocat spécialiste en droits de l'homme internationaux qui explique la suppression de telle ou telle chose par rapport au droit international et quelles sont les implications en termes de confidentialité de WHOIS.

Je pense que cette question, justement, cet élément, c'est le lien que Steve ne voyait pas.

Que nous ayons besoin d'un comité consultatif sur cette question ou pas, c'est une question de procédure et d'organisation dont il faut débattre, bien sûr.

Si l'ICANN, par exemple, dit à quelqu'un qu'il ne peut pas enregistrer un nom de domaine .SUCKS, et qu'il s'agit là d'une violation de la liberté d'expression, alors les cybersquatteurs peuvent eux occuper indument un domaine de marque déposée. Ça c'est la violation des droits d'une personne possédant une marque déposée.

STEVE CROCKER :

Donc, vous affirmez que nous avons dit à quelqu'un qu'il ne pouvait pas enregistrer ce .SUCKS.

MILTON MUELLER : Oui, il y a une analyse de cela qui a été faite par le Conseil de l'Europe sur un cas très spécifique. Il s'agit du .SUCKS.

STEVE CROCKER : Oui, je n'étais pas sûr de la réponse directe à apporter à votre question.

Vous affirmez qu'il y a un exemple où on a refusé un enregistrement de .SUCKS.

MILTON MUELLER : Non, je pense que dans ce cas, il y a une objection du GAC à cela. Et c'est simplement un exemple de droits de l'homme impliqués dans vos décisions politiques.

RAFIK DAMMAK : Niels, puis Avri.

NIELS TEN OEVER: Oui, il ne faut pas oublier qu'il y a une responsabilité des entreprises de protéger les droits de l'homme.

Et les droits de l'homme, ce n'est finalement pas comme de l'herbe, c'est plutôt comme le climat.

C'est quelque chose dont on devrait s'occuper nous, et pas seulement les gouvernements, la société civile, mais nous, parties multi-prenantes.

Et si on le transfère au niveau de la GNSO, alors ça veut dire que les politiques de la GNSO uniquement auraient un impact sur les politiques de droits de l'homme.

De plus, il y a énormément d'experts dans le domaine des droits de l'homme, dont Human Rights Watch, qui sont tout à fait disposés à participer à cet effort spécifique.

Donc, je pense que ce serait une très bonne chose d'impliquer tous ces gens dans cet effort.

AVRI DORIA :

Brièvement, on n'a pas parlé de structure qui imposerait quelque chose sur quiconque. Je n'ai jamais vu SSAC imposer un mandat de sécurité sur les autres membres de l'organisation.

Il y a un rapport que l'on peut examiner et analyser, voir s'il y a des choses à prendre en considération ou pas.

Donc, je n'ai jamais vu le conseil d'administration prendre un rapport du SSAC et dire « voilà, il ne faut plus faire cela ». Il faut voir quels sont les risques, les problèmes.

Mais aucune décision n'est imposée.

RAFIK DAMMAK :

Merci Avri. Je pense que la liste des intervenants est close maintenant.

Carlos ? Carlos souhaite intervenir.

CARLOS AFONSO :

J'ai vu, pendant un certain nombre d'années, le NCSG traiter les questions des droits de l'homme.

Et il semblerait que les choses tournent en rond. J'ai bien peur qu'on ait un autre cas de WHOIS, tout le débat de WHOIS et la discussion de WHOIS qui n'en finit pas.

J'aimerais proposer que l'ICANN fasse un effort, à court terme, pour mettre en place un cadre de droit civil, c'est-à-dire d'un cadre dont l'ICANN disposerait comme référence pour tout travail opérationnel, tout travail de coordination.

Autrement, on va continuer à tourner en rond et avoir des discussions sans fin.

RAFIK DAMMAK :

Merci, Carlos.

Gonzalo.

GONZALO NAVARRO :

Oui, je crois qu'il faut que je précise mon intervention précédente, peut-être que ça a été mal compris.

D'abord, j'ai dit que je pense que la GNSO est un bon point de départ pour commencer ce processus. Ça, c'est ce que j'ai dit en premier.

Ensuite, je pense que les droits de l'homme sont très importants, et qu'on doit avoir une discussion à l'ICANN sur cette question.

Ce que j'ai dit, c'est que, d'après moi, lorsque j'entends que ce rapport a été parrainé par le Conseil de l'Europe, je pensais que ce rapport allait au delà du mandat de l'ICANN, donc j'ai suggéré que l'On examine ce rapport pour voir dans quelle mesure ce rapport ou les suggestions faites dans ce rapport, dans quelle mesure celles-ci s'adaptent à la mission, au mandat et à l'environnement de l'ICANN.

Donc, je ne suis pas en train de dire qu'il y a des problèmes ou des questions qui vont au delà de l'ICANN, comme la confidentialité ou la rétention des données.

Peut-être que l'analyse sur les implications concernant les marques déposées est nécessaire, mais d'après moi, et à première vue, je pense que c'est ce que fait l'ICANN.

Je ne suis pas en train de dire que le rapport ou les droits de l'homme ne devraient pas être analysés, ici, à l'ICANN. Merci.

RAFIK DAMMAK :

Merci beaucoup.

J'espère qu'on va pouvoir passer à l'analyse du deuxième point. Bill, est-ce que vous pouvez faire votre présentation ?

Je ne comprends pas l'humour français, non plus.

Bill, pouvez-vous nous faire cette présentation ?

BILL DRAKE :

On ne suit pas l'ordre des questions ?

Bien. Alors on a demandé au conseil d'administration quel est le processus ascendant multi-parties-prenantes de l'ICANN, la responsabilité et la confiance. C'est un processus dont on a parlé au fil des ans et ça a donné lieu à des réponses relativement identiques.

Et je pense que le contexte a changé par rapport au contexte précédent, par rapport au processus de responsabilité, par rapport aux échanges qu'on a eus.

Par rapport également aux réponses apportées par les présidents de COs, ACs. Par rapport au fait que Fadi également a soulevé un certain nombre de questions par rapport à la confiance.

Donc, il y a eu des débats et des rapports sur des personnes haut placées, pour savoir si ce processus ascendant a un statut particulier au sein de l'ICANN comme principe directeur.

Si vous regardez les statuts de l'ICANN, ce modèle ascendant multipartite n'apparaît pas. Donc ce dont je voulais parler avec vous, c'est de deux points en particulier.

D'abord, du point de vue opérationnel, comment voyez-vous le fonctionnement de ce processus ascendant par rapport au fait de savoir où commencent les choses, qui participent et à quel

moment, et par rapport au fait de savoir quels sont les processus de responsabilité qui vous viennent à l'esprit dans ce processus ascendant.

Ensuite, et c'est lié au premier point, que pensez-vous quant à la possibilité d'ajouter le terme « ascendant » dans les valeurs des statuts de l'ICANN ?

C'est-à-dire avoir une position en termes de rapport avec les gouvernements impliqués dans différentes organisations internationales.

Est-ce que ce serait utile que l'ICANN établisse formellement et officiellement un processus ascendant ?

CHRIS DISSPAIN :

Je voulais adresser les deux questions que vous avez posées.

C'est vrai que le processus de redevabilité est un bon exemple lorsqu'il s'agit de modèle ascendant. Si quelque chose se passe et que vous n'aimez pas cela, le sujet est réouvert, encore et encore, je pense que ce n'est pas une bonne chose.

Vous parlez ascendant, ascendant. Le multipartite ne veut pas forcément dire ascendant.

J'ai une question pour vous. Je ne comprends pas... Tout à fait, il n'y a pas de différence. Mais si vous pensez qu'il y a une différence, pourquoi y-aurait-il une différence entre un groupe du conseil d'administration qui publierait un papier sur le

NomCom et que vous vous publierez un papier sur le NomCom ?

C'est un modèle multipartite dont nous faisons tous partie.

Nous avons eu des problèmes avec ça. Je ne sais pas quelle est la théorie, je ne comprends pas la différence.

Il me semble que si vous vous le faisiez, vous pourriez dire « ah, on a fait telle chose à propos du NomCom » et nous on pourrait faire la même chose. Et c'est ce que nous avons fait.

Je vous pose la question en retour. Peut-être que je n'interprète pas le modèle ascendant, que ce n'est pas une bonne chose, peut-être que ce devrait être intercroisé, disons, inter et ascendant, *cross-up*.

BILL DRAKE :

Je ne comprends pas ce que vous voulez pas ce que vous voulez dire. Je suppose que mon opinion...

Les relations structurelles et les positionnements des différents acteurs dans le système doivent être pris en considération par le conseil d'administration qui est l'autorité ultime pour prendre les décisions.

CHRIS DISSPAIN :

Oui, je comprends, ça.

Ce serait certains des membres du conseil d'administration qui produisent des documents. Est-ce que ce serait bon si c'était le

ccNSO qui le faisait ? Je ne comprends pas quelle est la différence.

AVRI DORIA :

Moi, je voulais répondre à cela.

Je crois que, surtout sur le document NomCom, qui a été un effort, qui est sorti d'un groupe de travail, qui a été renvoyé à la base pour que ce soit évalué.

Dans ma définition, il y a deux restrictions sur l'ascendant.

Les questions doivent monter de la base, de la terre, où les questions doivent toujours retourner, vers la base, vers la terre.

Donc, c'est pour ça que vous avez publié le papier NomCom, que vous avez demandé que tout le monde, même la base, donne son opinion.

Avec le principe de redevabilité, de responsabilité, il y a un design, une information qui nous dit « ça va être comme ça ». Ça a évolué de façon ascendante, c'est devenu ascendant.

Ce n'est peut-être pas comme ça que le processus devrait fonctionner à la base, mais en regardant en arrière...

Et la dernière chose que je voulais dire là-dessus, quand on regarde le premier sujet dont on a parlé tout à l'heure, je ne sais pas combien de fois le processus ascendant a été utilisé, par exemple, mais, en fait, en regardant la définition du modèle ascendant sur la deuxième discussion qui est valable. L'idée,

c'est de savoir si c'est un de nos principes. Et est-ce qu'on peut être d'accord sur ce que l'on veut dire par cela ?

RAFIK DAMMAK :

Oui, ok.

Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET :

Merci.

Est-ce qu'on a l'interprétation ?

Donc, vous pouvez accepter d'utiliser les langues, les outils qui nous sont proposés. Merci.

Cette discussion sur le rapport fait par un groupe du *board* sur le NomCom, ça fait déjà plusieurs heures qu'On en discute dans différents groupes, et il y a un moment où je ne peux plus continuer à me taire et à laisser les choses se dire comme ça.

Le groupe de travail n'était pas *multistakeholder*. C'était une petite partie du *board*, et d'autre part, le NomCom était en train de travailler sur un papier pour proposer des réformes, et on leur a dit de s'arrêter de travailler.

Donc, je veux bien qu'on prenne des exemples, mais essayons d'être ensemble sur la réalité de la vie et de la situation.

Parce qu'on peut discuter sur « est-ce que c'est *bottom-up* ? Est-ce que c'est *multistakeholder* ? ». Mais quand il y a un

papier fait, il oriente la discussion, et le problème est totalement là.

C'est qu'il oriente la discussion alors que peut-être qu'un autre papier aurait orienté la discussion différemment et on ne serait pas dans la situation dans laquelle on est.

J'aimerais bien qu'on soit bien conscient que c'est un petit groupe du *board* qui a fait ce document, et c'est tout.

Ça ne peut pas être un exemple de bonne pratique, me semble-t-il. Merci.

RAFIK DAMMAK :

Merci, Sébastien.

Ensuite nous avons Bruce.

BRUCE TONKIN :

Je pense que, pour répondre à votre question, Bill, quand on parle du processus de redevabilité, de responsabilité, je pense que c'est comme Chris et Avri l'ont dit, c'est mis en avant que la communauté donne des informations, donne du suivi, disons.

Quand on revient au début de ce processus, je me souviens qu'il y avait eu une session, durant une réunion publique, et on avait parlé de ce que devait être la responsabilité.

Ma critique, là-dessus, c'est que la réaction au feedback, au suivi a été trop lente. C'est commun, dans beaucoup de groupes, que ce soit une équipe d'évaluation ou autre.

Quelque chose doit être produit, mais c'est toujours lent, et c'est facile de critiquer « ça aurait pu être fait de meilleure manière ».

Pardon, excusez-moi. Problèmes de micro.

... de qui initie le travail de politique.

Vous savez, il y a des statuts. Le conseil d'administration doit demander un rapport sur les questions et ce que l'on peut faire, tout simplement, on peut dire que c'est une question, qu'il y ait un rapport fait sur cette question, un rapport thématique sur cette question.

Je pense que dans ce sens, c'est ascendant.

Je suis d'accord avec vous, quand on pense aux valeurs centrales, aux valeurs de base. Quand on voit que c'était écrit en 98 ou 99, la terminologie que l'on avait utilisée à l'époque a changé. Quand on pense à la diversité, aux régions géographiques, et ainsi de suite.

Donc, on pourrait ajuster pour que le concept ascendant soit conservé quand on parle des mécanismes de développement de politiques, de transparence, par exemple. On devrait fournir des décisions bien informées et des conseils experts.

Il faut que toutes les parties concernées soient bien informées sur le développement des politiques. Nous devons fonctionner de façon géographique, politique et culturelle. Il faut incorporer du nouveau langage.

Par exemple, pour moi, *bottom-up*, ascendant, c'est différent, pour nous en Australie, ça veut dire autre chose que dans le monde ICANN.

C'est quand même délicat de mettre des choses comme ça dans les valeurs principales.

RAFIK DAMMAK :

Je ne savais pas que c'était différent en Australie.

Nous avons Rudi, Mike et Ray.

RUDI VANSNICK:

Je ne sais pas si ce micro fonctionne. Celui-là il fonctionne? Oui.

Je suis Rudi Vansnick, je suis le président du NPOC.

Le processus multipartite ascendant a plusieurs visages. Certains de nous aiment certains visages et d'autres non.

Je voudrais qu'on commence une autre discussion. On devrait qui est la base. Est-ce qu'ils sont là ? Ou pas ? Est-ce qu'ils manquent à la discussion ?

Je voudrais prendre l'exemple du groupe qui manque dans cette discussion, qui n'a pas encore de voix. Ce sont les ONGs.

Nous avons besoin d'eux. Les ONGs sont impactés par toutes les décisions qui sont prises. Il y a des exemples que nous pouvons amener à la table.

Les ONGs perdent leur nom de domaine parce qu'ils ne savent pas gérer leur nom de domaine, comment ils doivent être renouvelés.

Juste un petit exemple, si nous ne leur donnons pas un espace pour qu'ils puissent travailler, parler de leurs inquiétudes, alors je peux vous dire que le processus multipartite ascendant ne fonctionne pas parce qu'ils ne sont pas là, ils n'ont pas un espace pour travailler sur les problèmes de développement des politiques.

Il devrait y avoir des politiques pour eux aussi, qui leur permettent d'avoir le droit d'avoir un nom de domaine, et ne pas être dans un coin, parce qu'ils n'ont pas la connaissance, la compétence d'être capable de participer dans l'écosystème tel qu'il existe aujourd'hui.

Je pense que ça devrait faire partie de la discussion. Qui est en bas? J'aimerais bien savoir et entendre du conseil d'administration, qu'on nous dise s'il y a des parties prenantes qui manquent encore à la discussion. Ce serait bien de savoir, d'avoir une bonne vue de qui est manquant, de façon à savoir que ceci est un modèle complet.

J'aimerais entendre une idée, une information là-dessus.

BRUCE TONKIN: Oui, un élément qui manque, ce sont les développeurs de logiciel.

Non, je pense que nous avons à avoir plus de participation.

RAFIK DAMMAK : Merci, Bruce.

Je pense que nous avons Mike, et ensuite Ray.

MIKE SILBER : Merci beaucoup.

Encore un point holistique. S'il vous plaît, ce n'est pas une critique. C'est le même problème pour beaucoup de groupes, et de réunions.

Mes collègues au ccNSO ont reçu le message. Il y a des gens qui font toujours la même chose.

Cette communication doit être une interaction, ce ne doit pas être un examen croisé des membres du conseil d'administration.

Ce serait donc très utile si, en avançant, on pouvait avoir une explication de ce dont on parle. Ce que les gens pensent de certains de ces problèmes, questions. Si on a besoin d'une réaction spécifique du conseil d'administration, on pourrait en parler, réagir dessus.

Je suis beaucoup plus intéressé de comprendre quel est le processus, vraiment. Je n'ai pas eu de réponse. Je ne sais pas si c'est le bon forum pour savoir qui manque à la conversation au lieu de rentrer dans une discussion en disant est-ce que tous les gens qui sont autour de la table peuvent nous donner exactement ce que ça veut dire modèle ascendant.

Je pense que c'est un sujet intéressant, c'est utile, mais il faudrait qu'on fasse ça. Que ce soit un examen croisé, détaillé de ce que le conseil d'administration pense ou quoi, ce n'est pas utile. Il faut qu'on rentre dans l'essence de la discussion et je voudrais encourager pour la prochaine édition qu'il y ait, par exemple, des diapositives, une présentation brève, parce que certains d'entre nous aiment voir les choses. Avec ce que nous voulons faire, ce que l'on fait de mauvaise manière, et ainsi de suite.

Il faudrait qu'on ait votre information en retour sur les processus, sur les réformes, sur les politiques, pour qu'on puisse s'inclure.

Nous aimerions demander si on pourrait aussi nous interroger sur ce qu'on fait mal, ce que vous voudriez que nous fassions mieux, pour qu'on puisse avancer.

RAFIK DAMMAK :

Je voulais juste faire un commentaire ici sur les sujets que nous avons mis en place il y a plus de deux semaines, que nous avons présentés au conseil, si vous aviez eu plein de temps pour les

vérifier, si vous aviez voulu des clarifications, vous auriez pu le faire.

Nous devons maintenant passer au prochain sujet.

Bill ?

Je voulais donc dire, en premier Ray, et ensuite Bill.

Et gardez vos commentaires assez courts, s'il vous plaît.

RAY PLZAK :

Je voudrais parler de la notion des origines des idées.

Si les idées viennent de particuliers ou d'un groupe de particuliers, ce n'est pas une bonne idée, parce que ce n'est pas une idée d'un modèle multipartite.

Certaines personnes ont dit ça, ont intimé cette idée, quand les choses commencent, c'est qu'une personne a une idée, et que d'autres personnes autour qui ont les mêmes idées pensent que c'est la bonne idée., et s'engagent et vont de l'avant avec cette idée. Ça, c'est un processus multipartite. Vous n'allez jamais avoir un groupe de gens qui ne s'entendent pas bien et les mettre tous dans la même salle, et d'un seul coup le même eurêka pour tout le monde.

Il ne faut pas être concerné par l'origine de l'idée. Moi je parle de certaines inquiétudes, de commentaires qui ont été faits sur

le papier du NomCom fait par quatre individus, sur le conseil d'administration, comme cela a été dit ici.

Cela a été dit plusieurs fois aujourd'hui. A la fin, les membres du conseil d'administration et les utilisateurs, ce sont les utilisateurs de l'internet, comme nous, des utilisateurs finaux, comme tout le monde. Et on est au conseil d'administration, on est mis là, parce qu'on pense qu'on devrait avoir des idées et que de temps en temps, il serait peut-être utile de propager ces idées vers la communauté pour avoir une discussion.

Donc, le processus ascendant ne veut pas dire que les idées doivent être initiées en bas, ça veut dire que le travail doit aller, à un certain moment, vers le bas aussi.

Il n'y a rien qui peut arrêter quelqu'un qui écrit un article dans un journal, quelqu'un qui prend cet article et qui dit « ah, c'est peut-être quelque chose sur quoi on devrait travailler ».

Donc, je pense que souvent, nous sommes trop, disons, accrochés à des notions de multipartite, qu'est-ce que c'est, est-ce que tout le monde est inclus dans le groupe, et ainsi de suite. On manque le point de ce que l'on veut faire, dans ce cas-là.

RAFIK DAMMAK :

Oui, Ray, ensuite Bill, et on fermera.

BILL DRAKE :

Des remarques intéressantes.

En premier, nous n'avons pas soulevé la question du papier du conseil d'administration. Ce n'est pas notre sujet, ça n'a rien à voir avec notre conversation.

Chris a utilisé ça en tant qu'exemple, pas moi.

Ce n'est pas pour ça que nous sommes venus, et ce n'est pas ce dont nous voulions vous parler.

Pour le point qu'a fait Mike. Je vais être très clair là-dessus : nous ne sommes pas ici avec une idée que nous sommes en train d'examiner qui que ce soit, nous sommes là pour engager un dialogue avec vous.

Comme Ray l'a dit, nous pensons que vous êtes des gens qualifiés qui ont des idées, et nous voulons savoir quelles sont vos idées sur les choses.

Il y a des questions qui sont spécifiques, des ramifications dans la communauté à travers beaucoup de processus, et c'est un problème au niveau intellectuel.

Ray, d'ailleurs, l'a dit, cela ne veut pas dire que les idées doivent venir du bas. Cela veut dire que le processus va vers le bas aussi.

Donc, c'est une compréhension différente du modèle ascendant. C'est un point analytique important, opérationnellement important aussi.

Personne ne fait d'examen, personne ne met au défi qui que ce soit.

Je voulais être sûr d'être clair là-dessus.

RAFIK DAMMAK :

Oui, merci, Bill.

Nous avons pour défi, maintenant, de parler du prochain thème en cinq minutes.

Alors, Kathy.

KATHRYN KLEIMAN :

Je suis Kathy Kleiman.

Quand on parle de modèle ascendant...

Le micro me dit que ça marche, donc je vais...

Est-ce que vous m'entendez ? C'est Kathy Kleiman.

Vous m'entendez, maintenant ?

Je voulais parler un peu du groupe de travail des experts.

Ce que la diapo dit, c'est que nous avons des inquiétudes à propos de ce rapport de ce groupe de travail. Comment les réformes sont traduites en tant que politiques, ou introduites en tant que politiques.

Brièvement, le groupe de travail d'experts a fait beaucoup de travail. Beaucoup de ce travail a été fait entre le rapport intérim et final. Beaucoup de choses ont été rajoutées.

Est-ce que tout le monde m'entend ? Dans le bas de la salle ?

INTERPRETE :

Oui. On vous entend. On vous entendait déjà.

KATHRYN KLEIMAN :

Alors voilà donc les questions quand il s'agit du groupe de travail. Quels sont les nouveaux points de critique ? D'information ? Beaucoup de gens pensent qu'il y a besoin d'une évaluation de SSAC, d'une évaluation des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

Ça y est, vous voyez, on parle de liberté d'expression et tout s'arrête.

C'est un rapport énorme, avec beaucoup de questions, surtout dans la version finale. Des choses qui étaient optionnelles qui sont devenues obligatoires.

La question est : comment est-ce que cela va être posé pour un PDP ? Comment est-ce que cela va être introduit en tant que politique ?

Surtout quand on voit toutes les choses qui se sont passées au niveau du WHOIS, vous les connaissez. Vous connaissez ces problèmes. On parle de validation, de vérification, à travers les bureaux d'enregistrement, sur le RAA 2013.

Beaucoup dans cette salle ont travaillé dans le groupe d'accréditations de la vie privée.

Comment tout cela va-t-il être incorporé ? Comment tout cela est rassemblé ?

C'était une question pour Chris Disspain et pour les autres.

STEVE CROCKER :

Merci, Kathy, merci beaucoup.

Laissez-moi noter le travail excellent que vous avez fait quand il s'agit du rapport de WHOIS.

Le rapport a donc été publié en juin, et maintenant, il y a des commentaires publics.

Qu'est-ce que vous avez dit, Rafik ?

CHRIS DISSPAIN :

Je pense que ce qu'elle disait c'est que, maintenant, le rapport final, il y a des changements qui ont été ajoutés.

STEVE CROCKER :

Est-ce qu'on a soumis leur rapport final à un PDP ?

Pas encore ?

Comment ça se fait ?

Bon, il n'est pas trop tard. Donc, demain, un groupe de travail, par exemple dans lequel se trouve Avri, des gens du GNSO, des gens du conseil d'administration, vont se rassembler et on va

discuter de comment on va passer de cette instance à un processus de développement de politique.

La chose initiale à faire, c'est de rassembler des questions comme celles qui ont été soulevées pour nous assurer que nous pouvons rassembler, faire une liste de toutes les évaluations que vous avez à l'esprit.

Voilà la discussion que nous allons avoir demain.

Nous n'avons pas pris d'engagement sur la période de temps pour avoir un résultat final. Nous sommes maintenant à un point où nous essayons de voir quelles sont les questions soulevées par le groupe de travail des experts, pour pouvoir aller dans une direction ou dans une autre.

KATHRYN KLEIMAN :

Est-ce que ça fonctionne maintenant ?

Alors, avant d'en venir aux questions soulevées dans le rapport du groupe de travail des experts, est-il possible de créer une opportunité pour une période de commentaires publics ?

CHRIS DISSPAIN :

Oui, je comprends votre question, il y a un défi, il y a un problème.

A chaque fois qu'il y a un rapport, il y a une période de commentaires publics, et il faut réécrire le rapport.

C'est ce qui s'est actuellement produit. En fait, je comprends ce que vous dites.

Je pense que la réponse à votre question, c'est qu'effectivement, il faut en passer par l'étape à laquelle on en est maintenant, parce que ce travail doit être fait par la GNSO, et c'était l'objectif.

Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on va s'asseoir avec série de personnes sélectionnées au sein de la GNSO pour parler du prochain processus.

Donc, par exemple, pourquoi ne pas commencer par une période de commentaires publics ? Mais je ne sais pas si ce sera nécessaire. Si ce serait la meilleure chose à faire.

L'idée, c'est qu'on n'a jamais fait cela avant, donc la question maintenant, c'est de savoir ce que la GNSO attend de nous du point de vue du processus.

C'est ce qu'on va faire demain, et peut-être qu'on ne va pas prendre de décision demain, on va commencer à en parler.

Donc, une chose est sûre, on ne va pas s'asseoir pour parler de la mise en œuvre de ce rapport, parce qu'on est très loin de cela.

Il y a beaucoup de choses qui doivent se produire avant cela. Et si vous vous souvenez, l'une des questions que j'ai posées à l'un des membres de la GNSO, c'est que voudriez-vous que nous

fassions avant, ou plutôt, dans quelle mesure pouvons-nous collaborer à ce rapport ? Voulez-vous une révision juridique ?

Donc, on a déjà posé cette question, et l'objectif d'avoir ce petit groupe de travail réduit, c'est de voir ce que l'on doit faire pour avancer, quelle est la prochaine étape.

RAFIK DAMMAK :

Oui, Bruce aura le dernier mot.

BRUCE TONKIN :

Très brièvement. Pour mettre en œuvre cette nouvelle proposition de PDP, dans les statuts de la GNSO, il ne s'agit pas simplement de passer d'un rapport à la mise en œuvre.

Et comme Chris l'a dit, c'est un rapport qui peut constituer un modèle possible sur la mise en œuvre de ce processus.

Mais maintenant, on peut voir quelle est la politique qui sera nécessaire, et comment avancer.

Comme vous l'avez dit l'autre fois, c'est comme si on avait plusieurs versions du système qui est WHOIS, et en même temps on veut commencer un projet plus large pour créer de nouveaux services.

Et donc, ces nouveaux services doivent être analysés de près sous tous leurs aspects.

STEVE CROCKER : Oui, j'aimerais insister sur ce que Bruce a dit. On ne va pas passer par un PDP, c'est encore trop prématuré.

On en est au stade des discussions, et je me tourne vers Avri qui va participer à cette réunion demain.

RAFIK DAMMAK : Merci, nous allons devoir clore cette réunion parce que les membres du conseil d'administration doivent se rendre à la réunion du GAC.

Merci à tous pour ces échanges.

STEVE CROCKER : Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]